

Comptes annuels statutaires

Compte de résultat

mio CHF	Notes	2022	2021
Chiffre d'affaires net	3	987,1	715,1
Autre produit d'exploitation	4	19,7	17,1
Variation des différences de couverture		365,7	260,0
Prestations propres à l'actif		20,2	17,3
Total des produits d'exploitation		1 392,7	1 009,5
Charges d'approvisionnement	3	866,2	417,5
Marge brute		526,5	592,0
Charges de matériel et prestations de tiers	5	104,3	94,5
Charges de personnel	6	117,0	105,9
Autres charges d'exploitation	7	29,3	28,0
Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciations		275,9	363,6
Amortissements sur immobilisations corporelles		120,1	129,3
Amortissements sur immobilisations incorporelles		41,5	51,2
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)		114,3	183,1
Produits financiers		1,7	0,9
Charges financières		14,7	53,5
Résultat avant impôts		101,3	130,5
Impôts sur le bénéfice		20,2	25,8
Bénéfice de l'exercice		81,1	104,7

Comptes annuels statutaires

Bilan

Actifs

mio CHF	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Liquidités		172,8	272,6
Créances résultant de livraisons et de prestations	8	234,6	180,8
Autres créances	9	59,2	19,7
Stocks		1,1	1,2
Comptes de régularisation actifs	10	128,6	81,1
Déficits à court terme		59,2	4,2
Actifs détenus à titre fiduciaire	11	54,2	137,8
Actif circulant		709,7	697,4
Immobilisations financières		0,9	0,5
Participations	12	5,6	8,5
Immobilisations corporelles	13	2 209,9	2 320,2
Immobilisations incorporelles	14	272,9	313,6
Déficits à long terme		654,8	293,4
Actif immobilisé		3 144,1	2 936,2
Actif		3 853,8	3 633,6

Passifs

mio CHF	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Engagements résultant de livraisons et de prestations	15	393,4	206,4
Engagements financiers à court terme	18	231,1	254,6
Autres engagements	16	0,7	2,4
Comptes de régularisation passifs	17	118,4	143,6
Provisions à court terme	19	0,1	0,2
Passifs détenus à titre fiduciaire	11	54,2	137,8
Fonds de tiers à court terme		797,9	745,0
Engagements financiers à long terme	18	1 756,1	1 612,2
Provisions à long terme	19	1,8	6,4

mio CHF	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Fonds de tiers à long terme		1 757,9	1 618,6
Fonds de tiers		2 555,8	2 363,6
Capital-actions	20	334,5	334,5
Réserve légale issue du capital		430,1	430,1
Réserves issues d'apports de capital		430,1	430,1
Réserve légale issue du bénéfice		1,6	1,6
Réserve légale générale		1,6	1,6
Réserves facultatives issues du bénéfice		531,8	503,8
Bénéfice au bilan		531,8	503,8
Report à nouveau		450,7	399,1
Bénéfice de l'exercice		81,1	104,7
Fonds propres		1 298,0	1 270,0
Passif		3 853,8	3 633,6

Comptes annuels statutaires

Tableau des flux de trésorerie

mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2022	2021
Bénéfice de l'exercice		81,1	104,7
Charges financières		14,7	53,5
Produits financiers		-1,7	-0,9
Impôts sur les bénéfices		20,2	25,8
Amortissements		159,8	180,5
Bénéfice / Perte provenant de la vente d'actifs immobilisés		1,8	-
Variation des stocks		0,1	-
Variation des provisions		-4,7	-2,4
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		-53,8	-55,3
Variation des autres créances		-39,5	-5,5
Variation des comptes de régularisation actifs		-47,5	-14,2
Variation des différences de couverture		-420,1	-260,0
Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations		187,0	112,0
Variation des autres engagements		-1,7	-0,5
Variation des comptes de régularisation passifs		-22,0	53,5
Intérêts perçus		0,2	-
Impôts payés		-23,2	-19,0
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		-149,3	172,2
Investissements bruts dans des immobilisations corporelles		-232,6	-190,3
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		226,6	3,1
Investissements nets dans des immobilisations corporelles		-6,0	-187,2
Désinvestissements d'immobilisations corporelles		-	1,1
Investissements bruts dans des immobilisations incorporelles		-24,8	-18,3
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		24,1	-
Investissements nets en immobilisations incorporelles		-0,7	-18,3
Investissements dans des participations		-0,5	-
Désinvestissements Placements financiers		2,7	-
Dividendes reçus		0,6	0,5
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-3,9	-203,9
Variation des engagements financiers à court terme		-54,6	-170,9

mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2022	2021
Souscription d'emprunts		175,0	360,0
Intérêts payés		-13,9	-47,0
Dividendes versés		-53,1	-37,9
Flux de trésorerie des activités de financement		53,4	104,2
Variation des liquidités		-99,8	72,5
Justification			
Liquidités au début de l'exercice		272,6	200,1
Liquidités à la fin de l'exercice		172,8	272,6
Variation des liquidités		-99,8	72,5

Comptes annuels statutaires

Annexe

1. Principes de la présentation des comptes

Généralités

Les présents comptes annuels de Swissgrid SA, Aarau, ont été dressés selon les dispositions du droit comptable suisse (titre 32 du Code des obligations). Les principes d'évaluation appliqués sont décrits ci-dessous.

Conversion de monnaies étrangères

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les valeurs patrimoniales et les engagements monétaires à court terme comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaie étrangère sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

Tableau des flux de trésorerie

Le poste Liquidités sert de base à l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Pour les activités visées par la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le calcul de la puissance repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte sont disponibles au plus tôt six semaines après la fourniture de la prestation. Des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent donc être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

En ce qui concerne les activités définies dans l'ordonnance sur l'instauration d'une réserve hydroélectrique (OIRH), il s'agit, conformément aux dispositions de la présentation des comptes, d'activités d'intermédiation, raison pour laquelle seule la valeur des prestations fournies par l'entreprise elle-même est présentée dans le segment Réserve d'électricité.

Activités visées par la LApEI / OIRH

Différences de couverture (excédents et déficits)

En application de l'art. 14 LApEI, les coûts relatifs à l'utilisation du réseau doivent être répercutés sur les utilisateurs, selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits; c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures, avec des répercussions sur les coûts et les revenus. La suppression des différences de couverture

attendues dans les douze mois à compter de la date de clôture du bilan figure au bilan dans les excédents ou les déficits à court terme.

EBIT selon la LApEI

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé par les activités visées par la LApEI est défini à l'article 13 de l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI). Il est égal à la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation au coût moyen pondéré du capital WACC de l'exercice sous revue (=WACC_{t+0}), à la rémunération des différences de couverture au coût moyen pondéré du capital WACC_{t+2}, plus les impôts. Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent de l'actif circulant net mensuel ainsi que des immobilisations corporelles et incorporelles à la fin de l'exercice. Le coût moyen pondéré du capital (WACC) repose sur la pratique internationale actuelle, à savoir le concept de coût du capital WACC, selon le «Capital Asset Pricing Model» (CAPM). Hormis les enseignements de la théorie des marchés financiers, la Suisse tient également compte du cadre réglementaire en vigueur et de la situation actuelle sur le marché monétaire et des capitaux. Les coûts moyens pondérés du capital fixés par les autorités sur la base de cette méthode de calcul sont de 3,83% pour 2022 (WACC_{t+0}) et de 4,13% pour 2024 (WACC_{t+2}).

EBIT selon l'OIRH

Pour le segment Réserve d'électricité, il s'ensuit un résultat avant intérêts et impôts (EBIT) neutre, en raison du principe de couverture des coûts imposé par la loi.

Imputabilité des coûts d'exploitation et de capital

L'EICom a le droit de vérifier a posteriori l'imputation tarifaire des coûts d'exploitation et de capital de Swissgrid. Si une correction des coûts est décidée a posteriori, un recours peut être déposé auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral. Si aucun recours n'est déposé, que la probabilité d'aboutissement d'un recours déposé est jugée inférieure à 50% après nouvelle estimation ou qu'un arrêt ayant force de chose jugée a été rendu, les coûts sont alors ajustés, avec des répercussions sur le résultat d'exploitation de Swissgrid.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange importantes, dont l'utilisation est susceptible de se prolonger et qui ne sont utilisées qu'en association avec un élément de l'actif immobilisé, sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: de 15 à 60 ans
- Sous-stations: de 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: de 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: de 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique

estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Droits d'utilisation: durée du contrat
- Logiciels et règles techniques: de 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

Les pertes de fusion (goodwill) résultant des fusions au 3 janvier 2013 et au 5 décembre 2015 sont également inscrites à ce poste du bilan. Le goodwill est amorti sur vingt ans de manière linéaire et sa valeur est vérifiée chaque année.

Dépréciations

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes de dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

Installations en construction / immobilisations incorporelles en développement

Les installations en construction / immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid. À la date de clôture du bilan, on vérifie s'il existe des installations en construction ou des immobilisations incorporelles en développement sans valeur. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces immobilisations commence à leur achèvement ou lorsqu'elles atteignent un état opérationnel.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les immobilisations financières.

Participations

Les participations sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations qui représentent plus de 20% du capital, mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels, ainsi que des participations qui représentent moins de 20% du capital, mais qui ont un impact significatif.

Stocks

Le poste Stocks comprend les consommables et les pièces d'usure utilisés pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

Liquidités

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements monétaires

auprès de banques d'une durée allant jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Obligations

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.

Engagements

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsque survient un engagement dû à des événements antérieurs et dont le montant et l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est constituée. Dans le cas contraire, les engagements conditionnels sont présentés dans l'annexe.

Intérêts sur les fonds de tiers

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts courants sur le bénéfice sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période.

Instruments financiers dérivés

Swissgrid peut utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de change et de prix du marché. Lorsque les conditions sont réunies, Swissgrid applique une comptabilité de couverture (Hedge Accounting) afin de couvrir de futurs cash-flows attendus. Les instruments utilisés à cet effet sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels jusqu'à la réalisation de l'opération de base.

2. Incertitudes relatives aux estimations

La présentation des comptes repose sur des estimations et des hypothèses susceptibles d'influencer de manière décisive les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des immobilisations et des engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture reposent en particulier sur diverses hypothèses et estimations qui peuvent nécessiter des ajustements importants. Les causes résident dans les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquelles il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont également influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments.

Voir également à ce sujet les commentaires fournis aux paragraphes «Reconnaissance du chiffre d'affaires» et «Activités visées par la LApEl» dans la note 1 ainsi que les explications données dans la

note 25.

3. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net réalisé au cours de l'exercice 2022 sur tous les segments s'élève à CHF 987,1 millions. Cela représente une augmentation de CHF 272,0 millions par rapport à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à CHF 715,1 millions. Cette hausse est due à l'augmentation des revenus tarifaires dans le segment Utilisation du réseau (CHF 115,1 millions), à l'augmentation des revenus provenant de l'énergie d'ajustement des groupes-bilan dans le segment Prestations de services système générales (CHF 73,6 millions) ainsi qu'à l'augmentation des revenus de ventes aux enchères destinés à couvrir les coûts imputables du réseau de transport (CHF 74,6 millions). En vertu de la décision de l'EiCom en date du 8 novembre 2022, les revenus de ventes aux enchères perçus en 2022 ont été affectés en premier lieu non seulement au segment Utilisation du réseau, mais aussi aux segments Prestations de services système générales et Pertes de transport.

Charges d'approvisionnement

Les charges d'approvisionnement, qui totalisent CHF 866,2 millions, ont augmenté de CHF 448,7 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 417,5 millions). Cette augmentation est principalement due à une hausse des coûts de CHF 345,0 millions pour la mise en réserve de la puissance de réglage et de l'énergie PSS dans le segment Prestations de services système générales, ainsi qu'à des coûts d'acquisition plus élevés pour les pertes de transport à hauteur de CHF 156,7 millions. L'augmentation de ces coûts est principalement due à la hausse constante des prix de l'électricité provoquée par les événements géopolitiques et les capacités limitées de certaines centrales électriques. En revanche, les coûts dans les segments Utilisation du réseau et Énergie réactive ont diminué de CHF 47,9 millions au total. Outre la baisse des coûts de redispatch national et des coûts d'acquisition de l'énergie réactive, aucune indemnisation ultérieure n'a été versée aux anciens propriétaires de réseau de transport en 2022.

De plus amples informations concernant les différents segments, y compris les répercussions sur les différences de couverture, se trouvent dans les comptes annuels selon les Swiss GAAP RPC dans la note 4.

4. Autre produit d'exploitation

mio CHF	2022	2021
Règlement gestion des congestions	17,5	15,6
Autres	2,2	1,5
	19,7	17,1

5. Charges de matériel et prestations de tiers

mio CHF	2022	2021
Entretien du réseau	18,3	19,1

mio CHF	2022	2021
Commande des installations de réseau	0,4	0,4
Autres prestations dans le secteur du réseau	25,8	23,7
Prestations de projet, conseil et prestations en nature	49,5	38,7
Démantèlement d'éléments de réseau	-4,6	0,0
Maintenance matériel et logiciels	14,9	12,6
	104,3	94,5

Les autres prestations dans le secteur du réseau comportent les indemnités versées pour les servitudes, y compris les prestations de tiers pour la gestion des servitudes et les charges d'exploitation pour les installations à usage mixte. En raison de la mise en œuvre conséquente des mesures issues de la Stratégie 2022, le poste Prestations de projet, conseil et prestations en nature a augmenté par rapport à l'exercice précédent. La diminution du poste Démantèlement des éléments de réseau est une conséquence d'une nouvelle estimation du besoin en provision d'une obligation de démantèlement.

6. Charges de personnel

mio CHF	2022	2021
Salaires, bonus, allocations	93,7	84,9
Assurances du personnel	18,6	17,2
Autres charges de personnel	4,7	3,8
	117,0	105,9

Les autres charges de personnel comprennent notamment les coûts de formation initiale et continue, les frais de recrutement, les frais forfaitaires ainsi que les contributions aux frais de restauration à l'extérieur des collaboratrices et collaborateurs. Le nombre moyen de postes à temps plein était supérieur à 250, aussi bien durant l'exercice sous revue que durant l'exercice précédent.

7. Autres charges d'exploitation

mio CHF	2022	2021
Loyers	9,2	9,4
Rentes de droit de superficie	4,8	4,8
Location d'installations de communication / frais de télécommunication	2,9	3,2
Honoraires et frais du Conseil d'administration, y compris prestations sociales	0,9	0,8
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	1,7	0,8
Taxes, redevances, concessions	3,7	4,1
Assurances	2,3	1,8

mio CHF	2022	2021
Autres frais d'administration	3,8	3,1
	29,3	28,0

Les honoraires et frais du Conseil d'administration sont des rétributions brutes fixes, y compris les cotisations salariales à la prévoyance du personnel éventuellement déduites. La rétribution versée au président du Conseil d'administration s'est élevée à CHF 250 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 250 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu en 2022 une rémunération au prorata temporis comprise entre CHF 57 500 et CHF 72 700, frais forfaitaires compris (exercice précédent: entre CHF 57 500 et CHF 70 000).

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

8. Créances résultant de livraisons et de prestations

Au 31 décembre 2022, les créances résultant de livraisons et de prestations vis-à-vis d'entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 63,6 millions (exercice précédent: CHF 55,5 millions).

9. Autres créances

Le poste Autres créances comprend les créances liées aux frais d'exécution 2022 pour la gestion des congestions, d'un montant de CHF 17,5 millions (exercice précédent: CHF 15,6 millions).

10. Comptes de régularisation actifs

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021
Prestations délivrées non facturées	108,3	57,7
Divers	20,3	23,4
	128,6	81,1

Les autres comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires ainsi que les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

11. Postes du bilan détenus à titre fiduciaire

Par décision de l'ECom du 9 février 2021 et en vertu du complément à la décision du 8 novembre 2022, des revenus de vente aux enchères réalisés au cours de l'exercice 2022 à hauteur de CHF 385,7 millions ont pu être versés à Swissgrid (exercice précédent: CHF 97,1 millions). Ce poste du bilan, qui s'élève à CHF 54,2 millions, est inférieur de CHF 83,6 millions à celui de l'exercice précédent (CHF 137,8 millions). Cette diminution s'explique par la baisse du montant des créances en cours et

des engagements résultant de livraisons et de prestations au 31 décembre 2022.

12. Participations

		Capital-actions en mio	Part en %
Joint Allocation Office (JAO)	A	0,100	4,0
TSCNET Services GmbH	B	0,040	6,25
Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Electricité SAS (HGRT)	C	52,119	5,0
Pronovo AG	D	0,100	100,0
ecmt AG	E	0,100	31,0
Equigy B.V.	F	0,050	20,0

Lettres utilisées pour le lieu et la monnaie:

A = Luxembourg (Lux) | monnaie EUR

B = Munich (D) | monnaie EUR

C = Paris (F) | monnaie EUR

D = Frick (CH) | monnaie CHF

E = Embrach (CH) | monnaie CHF

F = Arnhem (NL) | monnaie EUR

En raison de changements dans l'actionnariat, la part de Swissgrid dans Joint Allocation Office (JAO) et TSCNET Services GmbH a été réduite respectivement à 4,0% et 6,25%. Chez ecmt AG, la part de Swissgrid est passée à 31,0% suite à l'acquisition d'actions. Swissgrid n'a aucune obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Soit le principe du contrôle déterminant pour l'établissement des comptes consolidés (art. 963 CO) n'est pas satisfait, soit les filiales n'ont pas d'influence significative sur les comptes annuels de Swissgrid. Pronovo AG est notamment soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'énergie et est explicitement exclue des comptes annuels consolidés de Swissgrid en application de l'art. 64 al. 5 LEn.

Suite à l'indemnisation finale des reprises de réseaux qui a eu lieu en 2021, les 18 entités provisoires ont fusionné avec Swissgrid avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022. Avec la fusion, les actifs et les passifs de toutes les entités provisoires ont été transférés à Swissgrid.

13. Immobilisations corporelles

Les valeurs comptables des différentes catégories se présentent comme suit:

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021
Installations en construction	241,7	457,0
Sous-stations	702,1	712,2
Lignes	1 098,4	978,5

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021
Terrains et bâtiments	161,2	163,9
Autres immobilisations corporelles	6,5	8,6
	2 209,9	2320,2

14. Immobilisations incorporelles

Les valeurs comptables des différentes catégories se présentent comme suit:

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021
Immobilisations incorporelles en développement	9,1	14,9
Droits d'utilisation	67,1	71,9
Logiciels	17,7	29,9
Pertes de fusion (goodwill)	179,0	196,9
	272,9	313,6

15. Engagements résultant de livraisons et de prestations

Au 31 décembre 2022, les engagements résultant de livraisons et de prestations vis-à-vis d'entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 216,8 millions (exercice précédent: CHF 98,8 millions). Au 31 décembre 2022, il n'existe aucun engagement envers l'organe de révision externe (exercice précédent: CHF 59 370).

16. Autres engagements

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	0,7	0,7
Autres	0,0	1,7
	0,7	2,4

Au 31 décembre 2022, il n'existe aucun engagement en cours envers la CPE Fondation de prévoyance Energie (exercice précédent: CHF 1,4 million).

17. Comptes de régularisation passifs

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021
Prestations délivrées non facturées	79,7	101,5
Personnel et assurances du personnel	12,7	10,0
Intérêts courus et agio d'émission obligataire	12,6	15,4

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021
Impôts	13,4	16,7
	118,4	143,6

18. Engagements financiers

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021
Emprunts	1 715,0	1 540,0
Prêts convertibles	72,1	326,7
Prêts	200,1	0,1
Total engagements financiers	1 987,2	1 866,8
dont à court terme	231,1	254,6

Emprunts

Montant nominal en CHF	Taux d'intérêt	Durée	Expiration à la valeur nominale
350 millions	1,625%	2013–2025	30.01.2025
150 millions	0,000%	2021–2026	30.06.2026
175 millions	1,100%	2022–2027	30.06.2027
150 millions	0,000%	2020–2028	30.06.2028
150 millions	0,625%	2015–2030	25.02.2030
150 millions	0,200%	2020–2032	30.06.2032
110 millions	0,050%	2021–2033	30.06.2033
125 millions	0,150%	2020–2034	30.06.2034
130 millions	0,125%	2020–2036	30.06.2036
100 millions	0,200%	2021–2040	29.06.2040
125 millions	0,050%	2019–2050	30.06.2050

Prêts convertibles et prêts

Les prêts convertibles ont une durée de neuf ans et doivent être remboursés chaque année à 1/5 à partir de la cinquième année. Au cours de l'exercice 2022, des remboursements partiels de prêts convertibles d'un montant de CHF 254,6 millions ont été effectués. Les prêts sont également assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des créanciers. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les créanciers sont indemnisés par une prime d'intérêt. Les prêts convertibles sont tous inscrits dans les fonds de tiers.

Les conditions des intérêts, les échéances des prêts convertibles et des prêts se présentent comme

suît:

Prêts et prêts convertibles

Position	Taux d'intérêt (fourchette)	1 ^{re} année	2 ^e – 5 ^e année	plus de 5 ans
Prêts convertibles	3,36 – 3,93%	31,1	39,2	1,8
Prêts	0,00%	200,0	–	0,1

Les prêts convertibles et les prêts sont évalués à leur valeur nominale.

Au 31 décembre 2022, les prêts convertibles envers les entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 70,4 millions (exercice précédent: CHF 220,9 millions).

19. Provisions

mio CHF	31.12.2022	31.12.2021
Démantèlement	1,5	6,1
Frais de procédures en justice	0,4	0,5
Total provisions	1,9	6,6
dont à court terme	0,1	0,2

Frais de procédures en justice

Le montant de la provision comprend les dépenses estimées et les frais de justice à verser par Swissgrid dans le cadre de ses propres procédures administratives.

20. Capital-actions et réserves issues des apports de capitaux

Le capital-actions se compose de 334 495 151 actions nominatives (exercice précédent: 334 495 151) entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1 chacune.

21. Relations d'intermédiation

Le segment Réserve d'électricité a été nouvellement introduit au cours de l'exercice sous revue suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur une réserve d'hiver. C'est dans ce segment que sont traités les mandats réglementés par l'OIRH pour l'utilisation de la réserve d'énergie hydraulique ainsi que celle des centrales de réserve, des groupes électrogènes de secours mis en commun et des installations chaleur-force (installations CCF). Le financement sera assuré par les recettes tarifaires. En vertu des dispositions relatives à la présentation des comptes, ces activités sont des activités d'intermédiation, raison pour laquelle seule la valeur des prestations fournies par l'entreprise elle-même est indiquée

dans le segment Réserve d'électricité.

Les charges résultant de l'activité d'intermédiation pour la mise en réserve de l'énergie hydraulique s'élèvent à CHF 54,4 millions pour l'exercice sous revue.

22. Instruments financiers dérivés

Swissgrid a conclu des instruments financiers dérivés afin de couvrir partiellement le risque de prix du marché découlant des futurs coûts d'acquisition des pertes de transport. Le montant nominal de ces instruments s'élève à EUR 121,3 millions (exercice précédent: EUR 36,1 millions), et les valeurs de remplacement négatives au 31 décembre 2022 atteignent EUR 5,4 millions (exercice précédent: valeurs de remplacement positives d'un montant de EUR 13,4 millions).

23. Créances conditionnelles

Méthode de décompte pour le supplément PSS

Dans sa directive 4/2018, l'ECom a défini la méthode de décompte pour le supplément PSS. La mise en oeuvre de cette méthode prévoit que le décompte final entre Swissgrid et les gestionnaires de réseau sur le tarif PSS de l'exercice précédent doit être établi l'année suivante.

Il résultera de ce décompte des créances de Swissgrid envers les gestionnaires de réseau de distribution. La présence d'une créance conditionnelle résulte du fait qu'il est impossible de chiffrer avec fiabilité le montant de ces créances au moment de l'établissement des comptes annuels de Swissgrid.

24. Autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan

Joint Allocation Office (JAO)

En sa qualité d'actionnaire de Joint Allocation Office (JAO), Swissgrid est tenue contractuellement de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

TSCNET Services GmbH

En sa qualité d'actionnaire de TSCNET Services GmbH, Swissgrid est tenue contractuellement de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

Equigy B.V.

En sa qualité de sociétaire d'Equigy B.V., Swissgrid est tenue contractuellement de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

Engagements de leasing

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e – 5 ^e année	Total
31.12.2022	1,1	1,6	2,7
31.12.2021	0,8	1,6	2,4

Baux de longue durée

Des baux à long terme aux durées fixes ont été signés avec plusieurs parties. Les engagements suivants résultent de ces contrats:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e – 10 ^e année	plus de 10 ans	Total
31.12.2022	5,7	35,9	60,4	102,0
31.12.2021	5,8	36,5	64,3	106,6

Les engagements locatifs à long terme comprennent principalement la location du siège principal de Swissgrid à Aarau.

25. Procédures juridiques

Le mandat légal et l'activité commerciale de Swissgrid génèrent des coûts que la société répercute sur les niveaux de réseau inférieurs et les consommateurs finaux sous forme de recettes tarifaires, à condition que l'EiCom approuve leur imputation dans les tarifs. L'EiCom a le droit de vérifier a posteriori (ex post) l'imputabilité tarifaire des coûts de Swissgrid.

Actuellement, l'EiCom n'a ouvert aucune procédure ayant pour objet l'examen des coûts imputables de Swissgrid. Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont d'avis que toutes les dépenses effectuées s'inscrivent dans le cadre du mandat légal et doivent donc être considérées comme imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc pris en compte dans les différences de couverture. Si, contrairement à l'estimation de Swissgrid, les coûts invoqués ne devaient pas être considérés comme imputables, cela se répercuterait sur des comptes annuels futurs.

Procédures de tiers

Les conséquences financières des procédures de tiers, dans lesquelles Swissgrid est impliquée, sont présentées dans les comptes annuels de Swissgrid, si les critères d'inscription des Swiss GAAP RPC sont remplis. Elles n'ont toutefois aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid, car elles sont prises en compte dans les différences de couverture.

26. Honoraires de révision

En 2022, les honoraires pour les services de révision s'élèvent à CHF 165 000 (exercice précédent: CHF 213 000). Aucun autre service n'a été sollicité au cours de l'exercice sous revue (exercice

précédent: CHF 10 000).

27. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement qui aurait dû être mentionné ou pris en compte dans les comptes annuels 2022 ne s'est produit après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2022 ont été approuvés le 19 avril 2023 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour adoption par l'Assemblée générale et validés pour publication.

Comptes annuels statutaires

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration demande à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice résultant du bilan comme suit:

CHF	2022	2021
Report de l'exercice précédent	450 691 734,63	399 085 757,72
Bénéfice de l'exercice	81 051 549,66	104 716 744,90
Bénéfice au bilan	531 743 284,29	503 802 502,62
Affectation à la réserve légale générale issue du bénéfice	–	–
Versement de dividendes	48 205 383,76	53 110 767,99
Report à nouveau	483 537 900,53	450 691 734,63
Total affectation	531 743 284,29	503 802 502,62

Les réserves légales de bénéfices et de capital dépassant 50% du capital-actions, il est renoncé à une affectation supplémentaire.

Aarau, le 19 avril 2023

Pour le Conseil d'administration:

Adrian Bult, Président

Comptes annuels statutaires

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de Swissgrid SA, Aarau

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swissgrid SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints (ou pages 77 à 95) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Éléments clés de l'audit



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points.



Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2022, Swissgrid présente un EBIT (résultat avant intérêts et impôts) de 114.3 Mio. CHF. La variation des différences de couverture s'élève à CHF +365.7 Mio. CHF.

L'EBIT devant être indiqué dans les comptes annuels de Swissgrid est défini par la loi et résulte de la multiplication des biens investis nécessaires à l'exploitation et des différences de couverture par les taux d'intérêt réglementaires applicables, plus les impôts. Les biens investis nécessaires à l'exploitation comprennent les installations du réseau de transport, notamment les installations en construction, les immobilisations incorporelles et l'actif circulant net calculé sur une base mensuelle.

Les différences de quantités et de prix entre les charges et produits réels d'une année, d'une part, et les charges et produits déterminés préalablement au niveau tarifaire pour la même année, d'autre part, engendrent des différences de couverture. Celles-ci sont délimitées en tant qu'excédents ou déficits dans le passif ou l'actif du bilan et doivent être résorbées lors des exercices suivants. La variation annuelle est indiquée séparément dans le compte de résultat sous la rubrique «Variation des différences de couverture».

Il existe le risque que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas calculés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur et, par conséquent, que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas présentés correctement dans les comptes annuels.

Pour plus d'informations concernant le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture, voir l'annexe des comptes annuels à la note «1. Principes de la présentation des comptes» (paragraphe Activités visées par la LApEI) ainsi qu'à la note «24. Procédures juridiques».

Notre approche

Nous avons réalisé principalement les procédures d'audit suivantes:

- Identification des contrôles clés et vérification de leur efficacité au moyen de sondages;
- Réconciliation de la méthode utilisée pour le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture avec les exigences légales, administratives et réglementaires;
- Calcul a posteriori de la rémunération des différentes composantes des biens investis nécessaires à l'exploitation et des différences de couverture à l'aide des taux d'intérêt conformément à la base légale (LApEI/OApEI) ainsi qu'aux décisions et aux directives de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) et comparaison avec les valeurs comptabilisées;

Evaluation de l'intégralité et de la transparence des informations présentées dans les comptes annuels.



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2022, Swissgrid présente un chiffre d'affaires net de 987.1 Mio. CHF. Les charges d'approvisionnement s'élèvent à 866.2 Mio. CHF.

Le calcul du chiffre d'affaires net (puissance) et des charges d'approvisionnement repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour le calcul de la puissance, les tarifs réglementés doivent principalement être pris en compte; pour les charges d'approvisionnement, il s'agit des prix du marché applicables.

Les activités réglementées de Swissgrid se caractérisent par un volume élevé de transactions basées sur l'IT.

Pour certaines positions du chiffre d'affaires et des charges d'approvisionnement, il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ce qui exige de faire des estimations et d'émettre des hypothèses.

En raison du volume des transactions, des diverses interfaces IT et des estimations/hypothèses, il existe le risque que les prestations et les charges ne soient pas déterminées intégralement et correctement.

Notre approche

Nous avons analysé le processus relatif au calcul du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement et déterminé si les données sur l'énergie ont été comptabilisées intégralement et correctement. A cet égard, nous avons notamment identifié les contrôles clés, puis vérifié leur efficacité au moyen de sondages. Nous avons tenu compte du degré élevé d'intégration de la fourniture et de la saisie des prestations de services par les différents systèmes IT, dans la mesure où nous avons testé l'efficacité des contrôles IT généraux et des contrôles d'application des systèmes IT pertinents au niveau comptable avec l'aide de nos spécialistes IT.

Afin d'évaluer l'intégralité et l'exactitude, nous avons également examiné les principales hypothèses sous un angle critique et évalué l'exactitude des prévisions concernant les délimitations présentées, notamment en comparant rétrospectivement les montants délimités et les montants réels.

De plus, nous avons évalué le caractère approprié des informations présentées dans les comptes annuels en ce qui concerne les positions correspondantes du bilan et du compte de résultat.

Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement, voir l'annexe des comptes annuels à la note «2. Incertitudes relatives aux estimations» ainsi qu'à la note «3. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement».

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG AG

Silvan Jurt
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Beatriz Vazquez
Expert-réviser agréée

Bâle, 19 avril 2023

KPMG AG, Grosspeteranlage 5, CH-4002 Bâle

© 2023 KPMG SA, société anonyme suisse, est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre de l'organisation mondiale KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais. Tous droits réservés.